

**DELIBERATIONS**  
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 18 décembre 2013

**POINT X :**  
**Approbation du rapport annuel d'activité présenté par le Président**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE**, avec 18 pour, 2 abstentions : le rapport annuel d'activité 2013.

Dijon, le 20 décembre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J : Rapport annuel d'activité 2013*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



AUXERRE



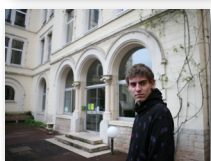
CHALON-SUR-SAÔNE



DIJON



LE CREUSOT



MÂCON



NEVERS

# Rapport annuel d'activité 2013

## université de Bourgogne

*Aliment et environnement*

*Santé (Health) et ingénierie moléculaire*

*Photonique et matériaux avancés*

*Apprentissage et santé (Care)*

*Patrimoines et territoires*

*Vigne et Vin*



## EDITO

### DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Le rapport annuel d'activité 2013 doit permettre à chacun, membre de la communauté universitaire, partenaire public ou privé, ou citoyen, de connaître l'avancement des grands chantiers et les perspectives d'avenir, ainsi que la cohérence de la politique de l'université dans le respect des engagements pris.

Depuis juillet 2012, l'équipe de gouvernance s'attache à placer au centre de chaque décision la primauté de l'humain, la recherche de l'équilibre et l'ouverture.

La situation budgétaire de l'université de Bourgogne est saine, grâce à des efforts importants consentis depuis 2007, mais les marges de manœuvre se réduisent chaque année compte tenu du contexte budgétaire national. Cette situation ne doit pas nous empêcher de développer une politique cohérente, pour répondre à des besoins actuels ou anticiper des évolutions à plus long terme.

Pour chacune des missions qui lui sont confiées par la loi, notamment pour tous les aspects liés au développement de la formation initiale ou continue et de la recherche, l'approche politique retenue vise à conforter les implantations territoriales, à favoriser l'internationalisation des activités universitaires et à renforcer l'utilisation du numérique.

L'année 2013 a particulièrement été marquée par la réalisation du Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement (SDIA), la création de l'ESPE, la définition de la carte d'identité scientifique de l'université de Bourgogne et du Grand Campus,... Des chantiers stratégiques pour notre établissement, qui ont pu être menés à bien grâce à l'investissement de tous les personnels, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé (BIATSS).

Cette année a aussi été marquée par un contrôle de la Cour des Comptes – dont le rapport devrait être publié au début de l'année 2014 – pour lequel les services ont été particulièrement sollicités.

La communauté de l'université de Bourgogne a la chance de pouvoir s'appuyer sur des personnes réactives, innovantes et avec une forte capacité d'anticipation. Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui par leur travail contribuent à la bonne marche de l'établissement et à son attractivité.

Je remercie aussi celles et ceux, étudiants ou personnels, qui s'engagent au-delà de leurs études ou de leurs métiers, pour la vie de nos campus, la solidarité ou le fonctionnement démocratique de l'établissement.





# SOMMAIRE

■ Présentation de l'Université de Bourgogne	PAGE 4
■ Organigramme	PAGE 5
■ <i>Focus sur les impacts de la Loi du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement supérieur et à la recherche</i>	PAGE 6
■ <i>Focus sur les réunions publiques</i>	PAGE 6
■ Université de Bourgogne–Franche-Comté (UBFC)	PAGE 7
■ Organisation de l'Université de Bourgogne	PAGE 8
■ Ressources humaines	PAGE 10
■ Budget	PAGE 11
■ <i>Focus sur les Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI)</i>	PAGE 13
■ <i>Focus sur le Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement (SDIA)</i>	PAGE 14
■ <i>Focus sur le Schéma Directeur du système d'information de l'université de Bourgogne et le Schéma Directeur du Numérique Bourgogne Franche-Comté</i>	PAGE 15
■ Formation	PAGE 16
■ <i>Focus sur la visite du 21 mars 2013 de Madame Geneviève FIORASO, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche</i>	PAGE 19
■ <i>Focus sur le partenariat avec AREVA</i>	PAGE 19
■ Recherche	PAGE 20
■ <i>Focus sur la diffusion de la culture scientifique</i>	PAGE 21
■ Valorisation de la formation et de la recherche et ouverture sur le monde économique	PAGE 22
■ Vie étudiante et vie des campus	PAGE 23
■ Grands chantiers pour 2014	PAGE 25
■ Distinctions	PAGE 25

# PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE



Seule université de sa région, l'université de Bourgogne est une université pluridisciplinaire avec santé. Les 1500 personnels enseignants et enseignants-chercheurs et les 1200 personnels BIATSS accueillent plus de 26 500 étudiants sur 6 campus représentant un patrimoine bâti de plus de 300 000 m<sup>2</sup> : le campus principal de **Dijon** (23 500 étudiants), et les campus d'**Auxerre** (820 étudiants), **Nevers** (830 étudiants), le **Creusot** (1 020 étudiants), **Chalon-sur-Saône** (460 étudiants) et **Mâcon** (140 étudiants).

L'université est organisée en dix UFR, trois IUT, un Institut, deux Ecoles d'Ingénieurs, une Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation qui s'appuient sur vingt-huit unités de recherche labellisées (18 classées A ou A+) dont dix-sept UMR, quatre écoles doctorales (dont 3 communes avec l'université de Franche Comté) pour leur activité de recherche.

Six grands domaines caractérisent particulièrement la recherche à l'université de Bourgogne :

- Aliment et environnement
- Santé (Health) et ingénierie moléculaire
- Photonique et matériaux avancés
- Apprentissage et santé (Care)
- Patrimoines et territoires
- Vigne et Vin



L'université de Bourgogne revendique son ancrage sur le territoire bourguignon et soutient ses implantations territoriales, en menant une stratégie qui vise à leur donner une véritable identité en matière de formation et de recherche. L'établissement est par ailleurs engagé avec l'université de Franche Comté pour créer une Communauté d'Universités et d'Établissements, « l'université de Bourgogne-Franche-Comté » qui assurera à terme la délivrance des diplômes et la signature scientifique, et portera le contrat de site à l'échelle de la Bourgogne et de la Franche Comté.

Pour l'ensemble de ces orientations, l'établissement considère les infrastructures numériques comme une priorité de son développement. Enfin, l'université de Bourgogne s'engage dans une démarche active d'ouverture au monde économique et d'internationalisation des formations, de la recherche et de la vie étudiante.

# ORGANIGRAMME

L'équipe politique est composée, autour du Président par 10 vice-présidents délégués, 1 conseillère spéciale et 4 Vice-présidents de Conseil. La Direction Générale des Services est étroitement associée à cette équipe.

## L'ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE :

- Pierre Ancet, Vice-président délégué aux politiques culturelles ;
- Jean Baptiste Baccon, Vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiante et aux politiques sportives ;
- Dorian Colas des Francs, Vice-président étudiant du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire ;
- Frédéric Debeaufort, Vice-président délégué aux formations technologiques et professionnelles ;
- Dominique Delmas, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements ;
- Franck Denat, Vice-président du Conseil Scientifique ;
- Bénédicte Fortier, Conseillère spéciale à l'internationalisation des activités universitaires ;
- Marie-Geneviève Gerrer, Vice-présidente du Conseil d'Administration ;
- Anne Girollet, Vice-présidente déléguée au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux ;
- Stéphanie Grayot-Dirx, Vice-présidente déléguée aux partenariats scolaires, à l'orientation et à la réussite en licence ;
- Jean Guzzo, Vice-président délégué à la valorisation de la recherche et des formations et aux relations avec le monde économique ;
- Samuel Mercier, Vice-président délégué aux ressources humaines, à la vie sur les campus et à l'action sociale ;
- Alain Tabard, Vice-président délégué au campus numérique, aux systèmes d'informations et aux learning centers ;
- Annie Vinter, Vice-présidente déléguée à la coordination de la formation et de la recherche, chargée des relations dans le cadre du PRES ;
- Grégory Wegmann, Vice-président enseignant du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire ;

Les Vice-présidents peuvent s'appuyer sur des chargés de mission placés sous leur responsabilité. Les choix ont été faits d'un nombre restreint de chargés de mission et d'une place significative accordée à des étudiants. La liste suivante est appelée à évoluer si de nouveaux besoins sont identifiés ou si des objectifs fixés ont été atteints. Les Chargés de mission doivent remettre un rapport d'activité aux Vice-présidents chaque année avant le 31 octobre.

## LES CHARGÉS DE MISSION :

- Madison BOYEAUX, Chargée de Mission FSDIE, auprès de Jean-Baptiste Baccon ;
- Julien BRAULT, Chargé de Mission Services numériques aux étudiants, auprès d'Alain Tabard ;
- Marion CHIGOT, Chargée de Mission Pratiques Culturelles des Etudiants, auprès de Pierre Ancet ;
- Eric CORMERY, Chargé de Mission du Pôle Handicap, auprès de Samuel Mercier ;
- Pierre DEPLANCHE, Chargé de Mission en Intelligence Economique, auprès de Jean Guzzo ;
- Marc FILSER, Chargé de Mission pour la cartographie des formations, auprès d'Annie Vinter ;
- Maëlle FROIDUROT, Chargée de Mission Orientation et accueil des nouveaux étudiants, auprès de Stéphanie Grayot-Dirx ;
- Valérie GACON, Chargée de Mission pour la Structuration du futur Centre des langues et des cultures et la mise en place de ses missions, auprès de Bénédicte Fortier et de Stéphanie Grayot-Dirx ;
- Dominique GREVEY, Chargé de Mission pour le renforcement des M2P et la promotion des Sciences et Techniques, auprès de Pierre Ancet et de Jean Guzzo ;
- Franck HENDEL, Chargé de Mission pour le projet de la Maison de l'Alternance, auprès de Frédéric Debeaufort ; et Chargé de Mission pour le développement de l'entrepreneuriat étudiant, auprès de Jean Guzzo ;
- Patrick HILLON, Chargé de Mission pour les formations en Santé, auprès d'Annie Vinter ;
- Daniel MOREAU, Chargé de Mission Coordination des IFSI et universitarisation des formations des auxiliaires de santé, auprès d'Annie Vinter ;
- Juliette OLIVIER LEPRINCE, Chargée de Mission Egalité-Diversité, auprès d'Anne Girollet et de Samuel Mercier ;
- Alain PUGIN, Chargé de Mission Structuration des Ecoles Doctorales au niveau du PRES, auprès d'Annie Vinter ;
- Joris RIVIERE, Chargé de Mission Etudes Doctorales, auprès d'Annie Vinter ;
- Valérie SAINT GIORGIO, Chargée de Mission Animaleries, auprès de Dominique Delmas ;
- Christelle SEREE-CHAUSSINAND, Chargée de Mission Partenariats Scolaires, auprès de Stéphanie Grayot-Dirx ;
- Thomas THEVENIN, Chargé de Mission Aménagement et déplacement sur les campus, auprès d'Anne Girollet ;
- Jean-Marc YONS, Chargé de Mission Environnement et déplacements doux, auprès d'Anne Girollet ;

## FOCUS SUR LES IMPACTS DE LA LOI DU 22 JUILLET 2013 RELATIVE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À LA RECHERCHE

La loi du 22 juillet 2013 impose des changements à l'université de Bourgogne. Certains ont été mis en œuvre dès la rentrée de septembre 2013. Ainsi, le Conseil Académique, né de la réunion du CEVU et du CS, a été réuni pour la 1ère fois le 13 septembre 2013 pour se prononcer sur la campagne d'emplois 2014. Le CEVU exerçant les compétences de la commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil Académique et le CS exerçant les compétences de la commission de la recherche du Conseil Académique ont respectivement été consultés sur le budget formation et sur le budget recherche. Afin d'anticiper la mise en place du Conseil des directeurs de composantes, une partie des réunions de la Conférence des Directeurs de composante est consacrée à la présentation des décisions prises par le CA précédent et de l'ordre du jour du CA suivant. Une réflexion est engagée pour que conformément à

la loi du 22 juillet 2013, la Conférence des Directeurs de composante évolue en un Conseil des directeurs de composantes dont les compétences seront définies par les statuts de l'établissement.

Pour répondre aux différentes dispositions de la loi, les statuts de l'université de Bourgogne devront être modifiés au cours de ces prochains mois.

## FOCUS SUR LES RÉUNIONS PUBLIQUES

Quinze réunions publiques ont été organisées en janvier 2013 sur les sites territoriaux de l'uB et dans chaque ensemble bâtiminaire du campus dijonnais. Animées par le Président et l'équipe de gouvernance, ces réunions ouvertes à tous, étudiants, personnels administratifs, techniques et des bibliothèques, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, ont accueilli plus de 600 personnels et permis une large concertation sur les objectifs et projets. Ces temps d'échanges qui permettent à chacun de s'exprimer seront, comme le Président s'y est engagé, reconduits chaque année.



## VERS LA CRÉATION DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ SOUS FORME D'UNE COMMUNAUTÉ D'UNIVERSITÉS ET D'ÉTABLISSEMENTS AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2014

Depuis mai 2007 l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté sont engagées dans un processus de rapprochement. En effet, les exigences de plus en plus importantes en matière de recherche parallèlement à une volonté de maintenir une offre de formation pluridisciplinaire, invitent nos établissements à travailler ensemble. Ce d'autant que la Bourgogne comme la Franche-Comté sont des régions de démographie et de puissance économique moyennes.

La fin de l'année 2012 et le début de l'année 2013 ont été marqués par une période de débats internes au sein de l'université de Bourgogne, notamment ponctuée par un Congrès réunissant les membres du Conseil d'Administration, du Conseil Scientifique, du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, du Comité Technique (et leurs suppléants) et les Directeurs de Composante et de Laboratoire. Dans un souci de transparence et de démocratie, les informations relatives au projet et aux débats ont été rendues disponibles sur internet, ce qui a notamment permis que les discussions se poursuivent dans le cadre des réunions publiques, ouvertes à tous (étudiants, personnels BIATSS, enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs), organisées sur l'ensemble des sites en début d'année 2013.

En janvier 2013 et février 2013, les Conseils d'Administration de l'université de Bourgogne et de l'université de Franche-Comté ont adopté – formellement puis réunis ensemble, solennellement, une délibération engageant les deux universités à créer une université de Bourgogne-Franche-Comté permettant une gouvernance commune, qui respecte les identités de chaque territoire et de chaque établissement-membre ainsi que les intérêts des personnels et des usagers. Cette délibération prévoit que les diplômes seront délivrés par l'université de Bourgogne-Franche-Comté dès sa création, et que la signature scientifique des personnels au sein du futur établissement public, quels que soient l'établissement et le laboratoire d'origine, sera celle de l'« université de Bourgogne-Franche-Comté ».

Puis, les Conseils d'Administration de l'université de Franche-Comté et de l'université de Bourgogne, respectivement le 2 et le 3 juillet 2013, ont adopté une délibération qui prévoit que l'université de Bourgogne-Franche-Comté sera créée, entre les deux établissements, sous la forme d'une Communauté d'Universités et d'Établissements. Cette délibération indique également que l'ENSMM de Besançon, AgroSup Dijon, ainsi que l'UTBM, seront invités à devenir des « établissements associés » à la communauté d'universités, avec voix délibérative au Conseil Académique. Ces écoles constitueront ainsi un premier cercle de partenaires. Par ailleurs, les autres établissements d'enseignement supérieur de Bourgogne et de Franche-Comté pourront, sur leur demande, conclure avec l'UBFC des conventions d'association.

Dans la continuité, et dans l'objectif de la création de la Communauté d'Universités et d'Établissements au 1<sup>er</sup> septembre 2014, les Conseils d'Administration des deux universités ont créé, en septembre 2013, une commission mixte université de Bourgogne/Université de Franche-Comté chargée de travailler sur les statuts de l'UBFC. Les membres de cette commission ont été désignés, et son calendrier de travail a été adopté :

- Octobre à décembre 2013 : rédaction d'une première proposition de statuts
- Début janvier 2014 : discussion sur les travaux de la commission avec les Présidents et les Bureaux des deux établissements
- Mi-janvier 2014 : discussion sur les projets de statuts en Conseil de direction de l'Université fédérale Bourgogne Franche-Comté
- Fin janvier – mi-mars 2014 : négociations avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Deuxième quinzaine de mars 2014 : vote des statuts par les deux Conseils d'Administration

L'adoption des statuts permettra de définir le fonctionnement de l'UBFC et également les compétences qui lui seront transférées. Comme en 2012, le Congrès sera réuni en décembre 2013 pour débattre de ces questions, avant qu'elles ne soient abordées à l'occasion des réunions publiques qui se dérouleront en janvier sur l'ensemble des sites de l'université de Bourgogne.



## GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Dans le cadre de l'association « Université Fédérale Bourgogne-Franche-Comté », quatorze groupes de travail, couvrant les principales missions des établissements, ont été mis en place dès le mois de février 2013 : informatique et numérique, ressources humaines, documentation, offre de formation, politique culturelle, immobilier/hygiène et sécurité, finances, vie étudiante, recherche/valorisation, communication, structures éditoriales, assurance/qualité évaluation, pilotage, sécurité de l'information/intelligence économique, relations internationales.

Ils associent des représentants politiques et administratifs des quatre membres fondateurs de l'association « Université Fédérale Bourgogne-Franche-Comté » : l'université de Bourgogne, l'université de Franche-Comté, l'ENSM et AgroSup. L'objectif de ces groupes de travail est d'échanger sur les pratiques et sur les politiques des différents établissements afin d'identifier les points de convergence. Ce travail permettra de tendre vers une harmonisation et de faciliter ainsi les rapprochements.

## DÉPLACEMENTS DIJON-BESANÇON

Depuis la rentrée de septembre 2013, le système de navette bi-quotidienne entre le site de Dijon de l'université de Bourgogne et le site de Besançon de l'université de Franche-Comté a été remplacé par la mise à disposition gratuite de billets de transports en commun (transports urbain et train) pour les étudiants et les enseignants des formations cohabilitées. Engagée en concertation avec le Conseil Régional de Bourgogne, cette évolution permet d'offrir une plus grande flexibilité pour mieux répondre aux attentes des étudiants et des enseignants concernés.



# ORGANISATION DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

## EVOLUTION DE L'ORGANISATION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

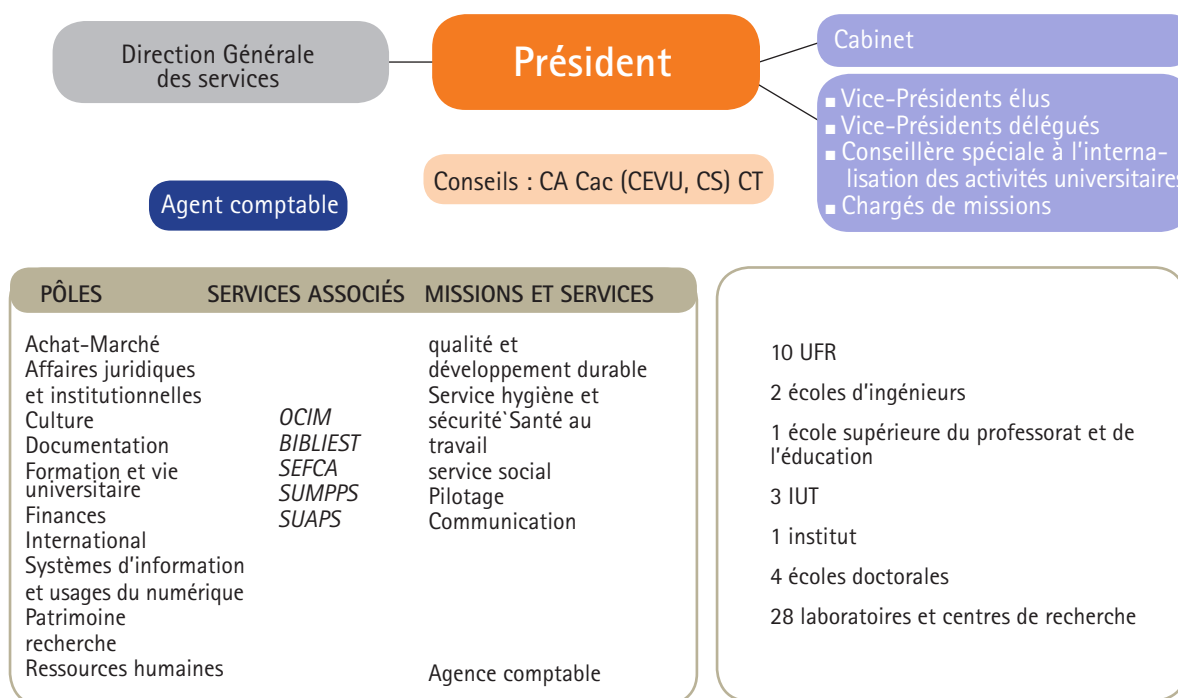
Le processus pour la définition d'une nouvelle organisation administrative de l'université a été engagé à la fin de l'année 2012. L'objectif est de donner plus de cohérence et de lisibilité et de permettre une meilleure articulation entre l'équipe politique, la Direction Générale et les services. Une démarche préalable de concertation avec les personnes concernées a été menée et un groupe de travail a été constitué avec les représentants des organisations syndicales afin de préciser le contenu de chaque pôle (objectifs et missions), de présenter la démarche et de la compléter si nécessaire, notamment en mesures d'accompagnement.

Dans un contexte de renforcement des missions de service public des universités, l'évolution de la politique de l'Établissement conduit à la structuration des services en grands pôles. Ceci permettra également d'accroître la lisibilité pour les membres de l'université comme pour ses partenaires.

L'architecture suivante des huit pôles a été adoptée par le Conseil d'Administration du 20 novembre 2013 :

- Pôle Achats-Marché
- Pôle Culture
- Pôle Finances
- Pôle Recherche
- Pôle Formation et Vie Universitaire
- Pôle Documentation
- Pôle Patrimoine
- Pôle Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Les projets de Pôle Ressources Humaines, de Pôle International et de Pôle Systèmes d'Information et usages du Numérique seront présentés au Conseil d'Administration du 18 décembre 2013.



## EVOLUTIONS STATUTAIRES

■ L'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) a été créée au 1<sup>er</sup> septembre 2013. Elle est constituée de quatre départements :

- le département métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF – ex IUFM),
- le département des Sciences de l'éducation
- l'Institut Denis Diderot
- le Centre d'Innovation Pédagogique et d'Évaluation (CIPE)

L'ESPE de Bourgogne constitue un pôle dédié à l'éducation, la formation, l'enseignement, et la culture, aux missions étendues en matière de formation et de recherche, et qui doit pouvoir tirer parti de toutes les compétences et forces nécessaires à l'accomplissement de ses missions, qu'elles soient issues des autres composantes et laboratoires de l'université, du monde académique et scolaire, ou des associations, organismes ou structures diverses impliquées dans la formation et l'éducation. C'est donc une école « ouverte », fondée sur un modèle de coopération, et structurée sur un mode fédératif.

■ Le SUFCOB « Service Universitaire de Formation Continue de Bourgogne » est devenu le SEFCA « Service commun des formations continue et par alternance » par délibération du CA du 3 avril 2013. Un Département pour la gestion des actions de formation continue et de développement professionnel des acteurs du domaine de santé a été créé en son sein. Jusqu'alors, la formation continue des médecins était gérée à l'UFR de Médecine.

■ L'IPAG, qui était jusqu'alors une composante a été intégrée à l'UFR de Droit et Science Politique.

Le Conseil d'Administration du 18 décembre 2013 doit se prononcer sur trois propositions qui symbolisent des ambitions fortes pour l'université de Bourgogne :

■ La création d'une composante « Institut d'Administration des Entreprises » (IAE) en septembre 2014. L'IAE est actuellement un département interne de l'UFR de Science Economique et de Gestion. Le statut de composante permettra à l'IAE de gagner en visibilité, de préserver sa place au sein du réseau des IAE et de poursuivre son développement.

■ La création de l'« UFR des Sciences de Santé » au 1<sup>er</sup> janvier 2014, qui se substituera à l'UFR de Médecine et à l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques. Elle met fin à une frontière devenue artificielle et reflète les liens étroits qui existent tant en matière de formation que de recherche entre les disciplines de santé.

■ L'évolution des statuts des sites territoriaux : dissolution du site Chalon-Le Creusot et création au 1<sup>er</sup> janvier 2014 d'un site Chalon, d'un site Le Creusot, d'un site Mâcon. Les sites de Nevers et d'Auxerre sont maintenus mais révisés. Les cinq sites disposeront désormais de statuts harmonisés leur permettant de renforcer la politique de campus territorial.

# RESSOURCES HUMAINES

## BILAN SOCIAL

Le bilan social 2012 est le premier à être produit depuis 2009. L'engagement a été pris qu'il sera désormais adopté chaque année d'une part parce que c'est une obligation légale et d'autre part parce que c'est un document stratégique, indispensable à la mise en œuvre d'une véritable politique de ressources humaines. Le bilan social 2012 est disponible sur le site internet de l'université de Bourgogne au lien suivant : <http://www.u-bourgogne.fr/IMG/pdf/bilan-social-uB.pdf>.

## PROCÉDURE D'AVANCEMENT LOCAL DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS : CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'ÉTABLISSEMENT

Une commission chargée de désigner les rapporteurs et d'établir une synthèse des rapports pour l'avancement local des enseignants-chercheurs avant présentation des dossiers devant le Conseil d'administration siégeant en formation restreinte a été créée. Elle remplace les quatre groupes d'experts chargés jusqu'alors d'examiner et de classer les dossiers dans chaque grand secteur disciplinaire. Parallèlement, les critères d'évaluation des dossiers ont été revus.

## CAMPAGNE D'EMPLOIS 2014

Une politique pluriannuelle et partagée a été mise en place en matière de ressources humaines. Cette politique se traduit par une meilleure prise en compte du lien entre l'enseignement et la recherche et par une attention particulière portée aux fonctions de l'ensemble des personnels de l'université. La réflexion prospective sur les trois prochaines années (2014, 2015 et 2016) et permet de mieux appréhender l'évolution des besoins et des ressources adéquates.

En matière de ressources humaines le dialogue avec les composantes a débuté dès le mois de janvier 2013. Les Dialogues d'Objectifs et de Moyens ont fait émerger quarante-neuf demandes de création d'emplois BIATSS pour la rentrée 2014, confirmant, de manière constante, le déficit reconnu en sous-encadrement. Les marges d'action se sont révélées très restreintes, en l'absence de création d'emplois au niveau national. Quatre emplois ont pu être redéployés pour permettre d'une part d'honorer deux engagements pris lors de la campagne d'emplois 2013 et d'autre part pour renforcer les effectifs du Pôle Finances afin de sécuriser le suivi des conventions et le versement des subventions. En matière de requalifications d'emplois vacants, les six demandes ont pu être satisfaites.

Elles répondent à l'objectif visé depuis de nombreuses années de renforcer l'expertise des agents, de répondre aux évolutions des métiers, et d'offrir aux agents des possibilités de promotion.

Pour répondre à des besoins urgents et criants, des CDD ont été mis en place dès la rentrée 2013, à titre transitoire, avant la création effective des emplois au 1er septembre 2014.

La campagne d'emploi des enseignants et enseignants-chercheurs s'est inscrite dans le même contexte de moyens contraints, sans création d'emploi au niveau national. Les composantes ont sollicité, dans le cadre de la campagne d'emploi 2014, trente-trois créations de postes (vingt-cinq emplois d'enseignants-chercheurs et huit emplois d'enseignants du second degré). Les redéploiements externes ont été, cette année encore, limités. Au nombre de sept - dont deux liés à la création de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation au 1er septembre 2013 -, ils ont permis de répondre aux besoins de création les plus profonds sans toutefois fragiliser la couverture de l'offre de formation dans les composantes où ils étaient implantés à l'origine. Par ailleurs, dix redéploiements internes ont favorisé, au sein des composantes qui les avaient sollicités, une meilleure adéquation des moyens d'enseignement aux besoins de formation.

## PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

L'université de Bourgogne s'est engagée dans une démarche de prévention des risques psychosociaux fin 2012. A cette occasion, un groupe de travail émanant du CHSCT s'est constitué.

Deux actions complémentaires sont menées en parallèle :

■ La mise en place d'un dispositif d'écoute et d'analyse qui sera opérationnel dès le début de l'année 2014. Un accompagnement sera ainsi proposé et permettra une orientation ciblée de l'agent titulaire ou non titulaire demandeur. Ce dispositif d'écoute et d'analyse favorisera le travail collectif des différents services pour un meilleur accompagnement.

■ La réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux par un bureau d'études à partir du printemps 2014. L'objectif est d'évaluer et de caractériser finement les risques psycho-sociaux de l'université de Bourgogne. A terme, un plan d'action sera mis en place. Ce travail au long cours vise à améliorer la qualité de vie au travail.

## POLITIQUE INDEMNITAIRE

### ■ Agents BIATSS

Après concertation avec les organisations syndicales, les taux des indemnités des personnels BIATSS ont été revalorisés, avec un effort de revalorisation plus important pour les catégories C. Le coût global de cette mesure est de l'ordre de 115 000 €.

### ■ Enseignants et Enseignants-Chercheurs

Le travail pour la mise en place d'une nouvelle politique indemnitaire des enseignants et enseignants chercheurs est en cours. Les propositions qui seront présentées en 2014 viseront notamment à définir des critères permettant de garantir une égalité tenant compte notamment du niveau responsabilité et de la charge de travail induite.

## CARRIÈRES DES PERSONNELS CONTRACTUELS

### ■ Plan de résorption de la précarité

Dans le cadre de la loi du 12 mars 2012, l'université de

Bourgogne a ouvert au concours en 2013, vingt-cinq postes. Ce dispositif de titularisation se poursuivra au cours de ces prochaines années pour atteindre un total de cent postes, chiffre légèrement supérieur au nombre d'agents éligibles.

### ■ Dispositif de déroulement de carrière des personnels en CDI

L'université de Bourgogne qui compte une soixantaine d'agents en CDI (BIATSS et enseignants) a souhaité marquer son engagement à l'égard de ces agents en recherchant une homogénéité de traitement, par fonctions, quels que soient le type de financement et le service d'affectation. Ce dispositif construit en concertation avec les organisations syndicales répond à une double exigence de respect de la réglementation et de préservation de l'équité entre tous les personnels de l'Université de Bourgogne. Des grilles ont été adoptées qui fixent le déroulement de carrière. lité de vie au travail.

# BUDGET

## UNE SITUATION FINANCIÈRE MAÎTRISÉE

L'université de Bourgogne est structurellement sous-dotée. En matière financière, à un moment où la situation de nombreuses universités est préoccupante, la situation de l'université de Bourgogne reste saine. Cette situation est le fruit du travail et des efforts consentis par la communauté universitaire. Parce que seul un budget équilibré peut garantir l'autonomie d'un établissement, un suivi pointu et régulier a été organisé. Un bilan mensuel de l'évolution de la masse salariale est réalisé.

## BUDGET 2014

Comme pour le budget 2013, une approche prudente des ressources dont pourrait disposer l'Université a été favorisée pour l'élaboration du Budget 2014. En effet, le contexte budgétaire particulièrement tendu a conduit le Gouvernement à opérer des choix visant à limiter l'évolution de la dépense publique. Les décisions qui en découlent (contribution au redressement des comptes de l'Etat,...) cumulées aux évolutions mécaniques (augmentations du SMIC,...) ont des conséquences significatives pour le budget de l'université de Bourgogne. Dès cette année, notre établissement a contribué fortement au redressement des comptes publics, de sorte qu'avec la réserve de précaution, notre dotation de fonctionnement a fortement diminué de près de 1,3 millions d'euros.

Aux difficultés budgétaires et financières engendrées par cette situation vient s'ajouter une problématique de pilotage liée aux incertitudes quant au niveau des dotations et à leur périmètre. En effet, les notifications ministérielles épousent des présentations différentes chaque année et, pour certaines, sont adressées aux établissements à des périodes différentes d'une année sur l'autre. De sorte que, compte tenu des montants en jeu, l'absence de lisibilité à court et moyen terme rend presque impossible la capacité de bâtir une politique pluriannuelle soutenable ou de mettre en œuvre une véritable politique des ressources humaines. Par exemple, l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est évalué à 611 876 € pour 2012. Sa compensation par l'Etat est en diminution constante et sa notification à l'Université de Bourgogne est particulièrement tardive puisque la compensation du GVT 2012 pourrait intervenir fin décembre 2013 et sera inférieure à 50%. Enfin, l'évolution de la subvention pour charges de service public (ex DGF) risque d'être atone, de sorte que l'exigence d'équilibre budgétaire nécessitera la plus grande prudence en matière de dépenses.

Dans ce contexte, les marges de manœuvre s'amenuisent chaque année et la construction du budget primitif pour 2014 vise à maintenir un équilibre délicat entre précautions et maintien ou soutiens à des actions que l'équipe de gouvernance considère comme majeures à l'essor de notre université.

Les actions initiées en 2013 seront maintenues en 2014. Il s'agit notamment :

- d'assurer la soutenabilité de l'offre de formation ;
- soutenir financièrement les dispositifs pédagogiques récents et transversaux (plan de réussite en licence, C2i2e, CLES, Semestre Rebond,...) à hauteur de 407 000 euros ;
- maintenir l'effort pour l'équipement pédagogique. Pour 2013, le choix avait été fait d'augmenter de plus de 22% les crédits alloués à l'équipement pédagogique à 500 000 euros. Ce volume financier sera maintenu en 2014. Les projets pour l'acquisition d'équipements pédagogiques devront s'inscrire, lorsque cela s'avère judicieux, dans une démarche pluriannuelle et/ou sur des thématiques d'acquisitions groupées, et ce afin d'optimiser la politique d'achat de l'Université, tout en prenant en compte les opérations pouvant être rattachées à des PPI transversaux ;
- maintenir le Bonus Qualité Formation (BQF) Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 25 000 euros ;
- soutenir la recherche, en maintenant les crédits alloués ainsi que la revalorisation moyenne de 10% qui avait été appliquée au Budget Primitif 2012 en tenant compte des périmètres 2013 des laboratoires et des structures fédératives de recherche, le tout représentant une enveloppe financière de 5,2 millions d'euros.
- soutenir les composantes en prenant en charge au niveau de l'établissement :
- des dépenses inhérentes à l'organisation des comités de sélection à concurrence de 100 000 euros,
- l'amortissement pesant sur les composantes, soit pour l'établissement une enveloppe de 500 000 euros.

Parallèlement, de nouvelles actions seront soutenues financièrement :

- accompagner, à hauteur de 68 000 euros, l'ouverture d'enseignements délivrés en anglais en master, afin de renforcer l'attractivité de l'université de Bourgogne à l'international ;
- ouvrir deux nouveaux PPI pour 2014, le premier sera consacré à la rénovation du bâtiment « Droit-Lettres » à hauteur de 3 M€. Le second sera consacré aux plateformes de recherche pour 1 M€.

## MODERNISATION DES PRATIQUES FINANCIÈRES AU SEIN DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

### ■ Stabilisation des heures complémentaires

Compte tenu du contexte financier et de la stabilité de l'offre de formation, les prochains exercices devront être marqués par une stabilité du nombre d'heures complé-

mentaires. De manière à ajuster au plus près les heures complémentaires en cours d'année, chaque composante et service a eu la possibilité lors du Dialogue d'Objectifs et de Moyens (DOM) réalisé au cours des mois de février et de mars de faire part du décalage pouvant exister entre l'estimation faite par le logiciel Evalens et les besoins réels.

### ■ Institutionnalisation de la procédure interne d'élaboration du budget de l'Université de Bourgogne

Le Conseil d'Administration du 23 octobre 2013 a arrêté la procédure interne d'élaboration du budget :

- rédaction d'une lettre de cadrage stratégique en avril-mai permettant aux composantes de préparer les Dialogues d'objectifs et de moyens (DOM) ;
- organisation des DOM sur mai et juin ;
- séminaire du mois de juillet de l'équipe de gouvernance ;
- conférence plénière des directeurs de composantes et de laboratoires début septembre ;
- conseil d'administration extraordinaire validant les axes stratégiques ;
- débat d'Orientations Budgétaires soumis au CA du mois d'octobre ;
- consultation du CS exerçant les compétences de la Commission de la Recherche sur la répartition des dotations recherche et consultation du CEVU exerçant les compétences de la commission de la formation et de la vie Universitaire pour ce qui relève de ses compétences, conformément aux dispositions de la Loi ESR ;
- vote du Budget Initial en décembre.

Le Conseil d'Administration a par la même occasion fixé comme objectifs de favoriser une approche pluriannuelle dans la préparation budgétaire (moyens financiers, moyens humains et de recherche) ; et de maîtriser et planifier les conséquences des décisions politiques sur le niveau du fonds de roulement.

### ■ Création de la sous-commission aux investissements

La Sous-Commission aux Investissements a notamment pour mission :

- d'instruire les dossiers et de proposer des arbitrages pour appels à projets d'investissements,
- de déterminer les besoins de prélèvements sur le fonds de roulement, de les planifier et de les soumettre pour avis à la commission des Finances et à l'approbation du Conseil d'Administration,
- d'étudier les dossiers d'équipements pédagogiques validés par le CEVU afin de proposer, le cas échéant, une mutualisation des procédures d'acquisitions d'une part et d'éviter toute programmation redondante d'autre part.

## FOCUS SUR LES PROGRAMMES PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENTS (PPI)

Après plusieurs années difficiles, les efforts de tous portent leurs fruits et l'université de Bourgogne peut s'engager dans une stratégie d'investissement et de modernisation, levier de ses ambitions pédagogiques et scientifiques. Les grands axes de cette politique d'investissements ont été tracés lors de la préparation du budget 2013, avec l'ouverture de 5 grands « Programmes Pluriannuels d'Investissements » (PPI) portant sur :

- De nouvelles infrastructures sportives au service des étudiants et des personnels, et qui permettront de cultiver la qualité de vie sur les campus.
- La rénovation des travaux pratiques, dont les équipements sont, dans beaucoup de secteurs, devenus vieillissants.
- Le financement de projets innovants des composantes.
- La maintenance des infrastructures des sites territoriaux, que l'éloignement géographique du campus dijonnais rend plus vulnérables.
- Le développement et la modernisation des infrastructures numériques, véritable clé de l'avenir pour une université ancrée sur 6 campus à l'échelle d'une région aussi vaste que la Bourgogne.

Le résultat de l'exercice 2012 et le niveau du fonds de roulement de l'établissement au 31 décembre 2012 ont permis de renforcer les Programmes Pluriannuels d'Investissement (PPI) en relevant les autorisations de programme :

- de 300 000 € à 1 300 000 € pour les infrastructures numériques ;
- et de 300 000 € à 800 000 € pour les 4 autres thématiques (maintenance des sites territoriaux ; rénovation des travaux pratiques, infrastructures sportives, projets innovants des composantes).

Cette décision est intervenue au cours de l'instruction de l'appel à projets, de sorte que les composantes et services ne disposaient pas, lors de leur travail de préparation de leur soumission de dossiers, du niveau réel des enveloppes finalement consacrées par l'université. Par conséquent un

second appel à projets a été lancé dès le 10 juillet afin de permettre aux composantes et services de réaliser de nouvelles propositions.

Une soixantaine de dossiers ont été déposés et trente et un projets ont été retenus pour le 1<sup>er</sup> appel à projets pour un montant total de 2 783 200 €

Deux nouveaux PPI seront ouverts en 2014. Ils porteront sur :

- Les infrastructures scientifiques et les plateformes. Ce PPI, pour lequel 1 million d'euros est proposé dans le Budget 2014 qui sera présenté au Conseil d'Administration du 18 décembre 2013, permettra à l'établissement, avec un co-financement de ses partenaires, de mener une politique d'équipement scientifique ambitieuse et préparant l'avenir de notre recherche.
- La rénovation du bâtiment « Droit-Lettres » où travaillent près de la moitié des étudiants de notre université, et où les conditions de vie doivent être améliorées. Un investissement de 3 millions d'euros en 3 ans est proposé.

Les financements des PPI transversaux sont assurés par un prélèvement sur réserve pour ce qui relève de la participation de l'université de Bourgogne, par les apports des composantes qui, le cas échéant, peuvent être réalisés par un prélèvement sur le fond de roulement et enfin par des subventions en provenance des partenaires.



## FOCUS SUR LE SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET D'AMÉNAGEMENT (SDIA)

Le Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement (SDIA) de l'université de Bourgogne a été adopté, à l'unanimité, par le Conseil d'Administration le 3 juillet dernier.

Ce document stratégique pour l'université et son évolution à moyen et long termes est l'aboutissement d'un travail approfondi réalisé en concertation. Plus de trente réunions se sont ainsi déroulées pour dialoguer avec les principaux acteurs de l'établissement, les partenaires de l'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne et les collectivités territoriales. Chacune des trois étapes a été discutée en Commission patrimoine et en Conseil d'Administration.

Le SDIA est un document particulièrement stratégique qui, s'il ne fige pas l'avenir, permet de dessiner les grandes orientations à l'horizon 2030. Le SDIA sera actualisé périodiquement, en fonction de la stratégie de l'établissement et de ses partenaires.

Les scénarii ont été élaborés en s'appuyant notamment sur les axes suivants :

- Renforcer la visibilité de la recherche et les interactions entre les disciplines et avec le monde économique.
- Continuer l'ouverture du campus Montmuzard sur la ville, initiée avec le prolongement de l'esplanade Érasme et l'arrivée du tramway.
- Animer, conforter la qualité de vie sur le campus principal et sur les sites territoriaux, et optimiser les implantations dijonnaises.
- Développer les liens avec les établissements du Grand Campus Dijonnais.
- Mettre à niveau le patrimoine ancien et améliorer les performances énergétiques dans le cadre du plan d'éco-efficacité énergétique et, plus généralement, d'une politique de développement durable.
- Prendre en compte l'évolution des pratiques pédagogiques et l'impact du numérique pour l'enseignement, depuis la conception du cours jusqu'à son évaluation.

- Intégrer la probabilité de l'universitarisation des formations des métiers de la santé.

- Maintenir l'existence de sites où l'Université de Bourgogne est déjà présente et veiller à assurer leur pérennité grâce notamment à une offre de formation attractive et reliée aux secteurs économiques porteurs sur les départements, une spécialisation des filières technologiques par territoire, et au regroupement des implantations universitaires d'un même territoire sur un même site pour favoriser l'émergence d'un campus.

Parmi les choix stratégiques identifiés dans le SDIA figure un projet emblématique et ambitieux : la création d'un learning centre sur le campus Montmuzard. Espace central attractif regroupant des fonds documentaires des BU dijonnaises, des lieux de travail et des services à destination des étudiants (culture, centre des langues et des cultures, diffusion des savoirs...), ce learning centre a l'ambition d'être un lieu de travail et un lieu de vie.

La version numérique du SDIA est accessible sur le site de l'université de Bourgogne :

<http://documents.u-bourgogne.fr/WEB/SDIA-UB.pdf>



## FOCUS SUR LE SCHÉMA DIRECTEUR DU SYSTÈME D'INFORMATION DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE ET LE SCHÉMA DIRECTEUR DU NUMÉRIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Les enjeux du numérique sont considérables et le développement des TIC constitue un vecteur stratégique important pour le Grand Campus et les échanges avec les partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche en Franche-Comté. Le numérique intervient avec tous les paramètres de performance de notre université : qualité de l'enseignement, excellence de la recherche, attractivité de notre établissement et précision du pilotage. Le Schéma Directeur du système d'information (SDSI) qui a été présenté au Conseil d'Administration du 23 septembre 2013 s'inscrit donc dans la stratégie globale de l'université de Bourgogne.

Le SDSI, qui sera amené à évoluer au fil du temps en fonction des évolutions des choix stratégiques de l'établissement et des évolutions technologiques, présente, à l'horizon 2016, les principales orientations de l'université pour permettre le développement des usages des systèmes d'information et technologies numériques au service de la formation, de la recherche et de la gestion administrative.

Il repose sur quatre objectifs majeurs déclinés en vingt axes stratégiques et quarante-trois projets SI :

1. Placer les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au cœur de la stratégie de modernisation de l'université ;
2. Mettre en place de nouvelles formes d'enseignement et de recherche, développer une logique de ressources pour accompagner les enseignants-chercheurs s'engageant dans la voie du e-learning ;
3. Veiller à la performance des équipes, des équipements, des infrastructures informatiques, en associant la Sécurité des Systèmes d'Information ;
4. Développer le pilotage et améliorer l'urbanisation du système d'information.

Parallèlement à la déclinaison de ces projets, l'élaboration d'un schéma directeur du numérique (SDN)

avec le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations sera mené, en 2014 et 2015, à l'échelle du périmètre de l'université de Bourgogne Franche-Comté pour préparer la cohérence du numérique au sein du futur établissement. Des réunions de cadrage se sont déroulées à l'automne 2013 avec les différents partenaires. Le SDN est plus large que le SDSI. En effet, il intégrera le travail réalisé pour ce dernier mais portera aussi sur l'environnement métier et organisationnel. Ce sont deux documents complémentaires pour préparer l'évolution et l'adaptation de l'environnement numérique. Le SDN est aussi un outil de planification et d'arbitrage qui, par différents moyens, permet de préparer les investissements numériques, à l'échelle des implantations universitaires des deux régions sur la période concernée.





# FORMATION

## MAINTIEN DE L'OFFRE DE FORMATION

A l'inverse d'autres universités, l'université de Bourgogne, a maintenu ouverte l'ensemble de son offre de formation.

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Pour la rentrée 2013-2014, les inscriptions ont été ouvertes sur une durée plus étendue en juillet. Ce dispositif a rencontré un vif succès. En effet, suite à l'opération « Bienvenue », le flux entrant d'étudiants en 1<sup>re</sup> année a enregistré une hausse de +20.3% des étudiants entrant en 1<sup>re</sup> année, soit 4 098 inscrits contre 3 406 l'année précédente à la même date. Au 28 novembre 2013, les inscriptions administratives principales enregistrent une hausse provisoire de +2.5% par rapport à l'année précédente à la même date. Le flux entrant en 1<sup>ère</sup> année augmente significativement (+9.7% au 21/10/2013 par rapport au 21/10/2012). En Master, les effectifs étudiants enregistrent une hausse de 3.4%. A offre de formation égale la hausse du nombre d'étudiants témoigne du renforcement de l'attractivité de l'université de Bourgogne.

## INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES PAR LE WEB

A partir des résultats du bac de la session 2014, pour la 1<sup>ère</sup> fois, les inscriptions pourront se faire à distance, par Internet. L'Université proposera ainsi un nouveau service adapté au profil de nos étudiants, habitués à utiliser le web dans leur vie quotidienne. Elle rejoindra ainsi de nombreuses universités qui proposent cela depuis plusieurs années. Avec ce service, il s'agit aussi d'éviter des déplacements qui ne sont justifiés que par des démarches purement administratives. Enfin, cela devrait permettre d'alléger, à terme, les tâches des scolarités. Néanmoins, prenant en compte le succès de l'opération Bienvenue qui se déroulait sur le site dijonnais ces dernières années, seront tout de même proposées des journées d'accueil pour les étudiants (et leurs familles) qui souhaiteraient venir à Dijon pour avoir des informations sur les aspects administratifs qui entourent la rentrée (opération d'information qui se déroulera à la Maison de l'étudiant, pilotée par le Pôle Formation, avec le CROUS, DIVIA, CPAM).

## DISPOSITIF DE RENTRÉE

Pour accueillir au mieux les nouveaux étudiants, une semaine de bienvenue sera à nouveau organisée début septembre 2014. Elle se tiendra, comme en 2013, à la

Maison de l'Etudiant, de manière à mettre celle-ci pleinement au cœur de la vie étudiante. Principalement dédiée aux nouveaux étudiants de l'uB, elle leur permet de trouver toute l'information dont ils ont besoin auprès des services et des associations de l'université de Bourgogne mais aussi auprès des partenaires, sur la vie universitaire : sport, santé, vie associative, culture. En parallèle, les nouveaux étudiants de l'université de Bourgogne bénéficient du traditionnel dispositif de tutorat de rentrée pour leur présenter le fonctionnement de l'établissement, le déroulement de leurs études, la vie sur le campus. C'est une semaine de découverte, vivante et chaleureuse, avec des animations en différents points du campus dijonnais, et un spectacle de clôture dans la soirée du jeudi. Placées au cœur du dispositif, les associations étudiantes culturelles, sportives, d'entraide ou de filières, mettent en avant la richesse et qualité de la vie étudiante.

## RENTRÉES SOLENNELLES

Une cérémonie de rentrée solennelle a été organisée sur chacun des sites de l'université de Bourgogne en septembre et octobre 2013. Une occasion particulière de lancer l'année, main dans la main avec les collectivités locales, en rappelant aux étudiants le prestige attaché à l'université. Ces cérémonies ont permis de mettre en avant la richesse de la communauté universitaire, son dévouement au service de l'excellence, ses réussites et ses projets. A Dijon la rentrée solennelle a marqué le début de la semaine d'accueil des étudiants.

## OUVERTURE DU DIPLÔME EUROPA MASTER

Cette formation de droit européen et science politique ouverte en octobre 2013 a la particularité de se dérouler successivement dans 3 pays :

- le 1<sup>er</sup> semestre à Opole en Pologne,
- le 2<sup>e</sup> semestre à Mayence en Allemagne,
- le 3<sup>e</sup> semestre à l'université de Bourgogne,
- le 4<sup>e</sup> semestre étant consacré à un stage qui doit se dérouler dans une institution en rapport avec l'Europe.

A l'issue de ce cursus, les étudiants obtiendront les diplômes de master des trois universités. Cette formation leur permettra aussi d'acquérir des compétences linguistiques dans les langues des trois pays, en plus de l'anglais, langue dans laquelle 2/3 des enseignements seront dispensés.

## TABLETTES NUMÉRIQUES

L'UFR de Médecine a expérimenté les examens sur tablettes numériques. Plus de 200 étudiants ont pu composer simultanément sur des cas cliniques progressifs et des questions isolées. Il s'agit de la 1<sup>ère</sup> épreuve en situation réelle de cette ampleur en France.

## DISPOSITIF EN FAVEUR DE LA CERTIFICATION EN ANGLAIS

Le développement de l'enseignement de langues, et en particulier de l'anglais de communication, en licence, de façon à candidater à une certification CLES en fin de licence est une priorité. Trois des quatre emplois de PRAG/PRCE attribués fin 2012 à l'Université de Bourgogne dans le cadre du plan emplois licence y sont consacrés. Le dispositif global a vocation à se déployer dans un cadre pluriannuel. Il est opérationnel depuis la rentrée de septembre 2013. Pour cette première année, proposition a été faite aux étudiants inscrits en licence 3 d'effectuer un test en ligne pour définir leur niveau en anglais, afin de proposer à ceux dont le niveau est le plus proche de celui requis de passer la certification CLES. Deux sessions d'examen sont prévues, l'une fin décembre et l'autre début janvier, où sont attendus 200 étudiants. A terme, ce dispositif a vocation à intégrer l'obtention du CLES B2 dans les maquettes.



## ORGANISATION DES EXAMENS

Les périodes d'examens sont des moments décisifs pour les étudiants. Une réflexion a été menée au cours de l'année 2013 pour renforcer le dispositif afin que les épreuves se déroulent dans des conditions sereines de façon à permettre aux étudiants de composer dans un milieu propice à leur réussite d'une part et pour rendre plus efficace la lutte contre la fraude d'autre part. Pour les prochaines sessions d'examens, de nouvelles infrastructures seront utilisées :

- Un gymnase sera transformé en salle d'examen

- L'utilisation de la salle modulable, utilisée surtout ces dernières années par les étudiants de santé, fera l'objet d'une meilleure concertation entre les UFR pendant les périodes les plus tendues des examens

Au nombre des améliorations matérielles et procédurales, figure notamment la mise en place, pour le bâtiment « Droit-Lettres » où se déroule une très grande part des examens, d'un numéro vert « Examens » qui permettra aux équipes pédagogiques comme administratives de joindre directement une personne référente qui pourra apporter sans délai des réponses tant en matière de logistique que d'interprétation de la réglementation.

## CONVENTIONNEMENT POUR LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE FORMATIONS SUR LE TERRITOIRE

La mise en place, le développement et l'implantation des formations professionnelles et technologiques, en particulier sur les sites territoriaux, sont dépendants du soutien des branches professionnelles. Dans ce cadre, le partenariat avec la Maison de l'Entreprise de l'Yonne a été renégocié afin notamment de rééquilibrer les prises de risques avec les partenaires. D'autre part, une nouvelle formation ouvrira à Mâcon dès janvier 2014 et une autre à la rentrée de septembre. Enfin, afin de coordonner au mieux l'offre de formation sur le nord de la Bourgogne et de mutualiser les moyens pour garantir la qualité des formations proposées, un accord est en cours de finalisation avec l'université Paris-Est Marne-la-Vallée et l'université Paris-Est Créteil.

## DEMANDE D'OUVERTURE D'UN DUT GÉNIE CIVIL À AUXERRE

Le département QLIO (Qualité, Logistique Industrielle et Organisation) ne répond plus aux attentes du bassin économique et les effectifs de cette formation ne cessent de décliner. La décision a été prise de transformer ce département en département Génie Civil. Le projet d'ouverture d'un département Génie Civil est partagé avec les représentants des métiers du bâtiment et des travaux publics. Il permettra de répondre aux attentes des professionnels comme des futurs étudiants, en leur assurant une insertion professionnelle de qualité. Le dossier est actuellement en phase d'instruction dans les instances nationales.

L'ouverture d'un département Génie Civil à Auxerre s'inscrit dans la politique de spécialisation de sites territoriaux qui vise à donner à chacun des sites de l'université de Bourgogne une identité propre et une visibilité accrue. Cette démarche est soutenue tant par les collectivités locales que par les représentants des milieux économiques.

## DISPOSITIF SOUTIEN EN FRANÇAIS

Grâce au recrutement d'un enseignant sur un poste de PRAG, dans le cadre du plan emplois licence, au printemps 2013, sont proposés des cours de soutien en français. Une session « intensive » de cours a été ouverte à l'ensemble des étudiants du site dijonnais, la dernière semaine de novembre, peu de temps avant les examens. Il s'agissait de modules d'une durée d'une heure sur la pause méridienne et en soirée. Le public, varié, a été au rendez-vous, de cette première édition. Par ailleurs, un appel a été lancé aux composantes pour mettre en place un test en décembre et des cours en L1S2. L'UFR de Droit et de Science Politique, pour la licence Droit, l'UFR de sciences éco/gestion et l'UFR Langues et communication se sont inscrites dans cette démarche.

## RESSOURCES ET PRATIQUES PÉDAGOGIQUES NUMÉRIQUES

Un appel à projets « Ressources et Pratiques Pédagogiques Numériques » a été lancé en novembre 2013 pour encourager les innovations en pédagogie numérique, la réalisation de ressources numériques destinées à une diffusion en libre accès, le développement de cours en ligne ouverts et massifs (MOOCs) ainsi que le développement de ressources en anglais et en soutien à des formations en co-diplômation, dans le cadre de la politique d'internationalisation. La création de nouveaux modules pédagogiques en ligne en complément des cours en présentiel favorisera la réussite et l'insertion des étudiants et contribuera à rénover les pratiques pédagogiques en cohérence avec les besoins d'un public d'étudiants de plus en plus à l'aise dans un univers numérique. Pour être retenus les projets devront être portés par une équipe pédagogique et être validés par la composante. Cet appel à projets sera clos le 6 février 2014 et les projets retenus pourront démarrer dès le mois d'avril 2014.

## MASTERS DISPENSÉS EN ANGLAIS

Le développement de masters dispensés en anglais est une action centrale de la stratégie d'internationalisation de l'université de Bourgogne. Il poursuit deux objectifs :

- attirer des étudiants internationaux et accroître les opportunités d'échanges et de montage de diplômes en coopération avec des universités partenaires non francophones.
- offrir la possibilité aux étudiants francophones de valider une formation en langue anglaise ouverte sur l'international

L'objectif à moyen terme est d'inciter à la création d'un à deux masters - au sens du processus européen de Bologne à savoir deux années validées par 120 crédits ECTS - pour chacun des grands champs scientifiques, soit un total de 6 à 12 masters en anglais.

A court terme, un appel à projets sera lancé en décembre 2013 pour la duplication en anglais, dès la rentrée de septembre 2014, de M2 ou de modules de masters existants. Il s'agit d'une première phase qui sera prolongée et amplifiée lors de la construction de la prochaine offre de formation.

## PLAN DE RÉUSSITE EN LICENCE (PRL)

Un nouveau dispositif allégé d'évaluation du PRL a été mis en place par le CIPE (Centre d'Innovation Pédagogique et d'Évaluation) qui, en parallèle, assurera des études plus poussées de dispositifs originaux qui demandent à être évalués, tels que les cours intégrés.

## RENFORCEMENT DES RELATIONS AVEC LE RECTORAT ET LES LYCÉES

La collaboration étroite avec le rectorat se poursuit pour améliorer la connaissance des formations de l'université de Bourgogne et de la vie universitaire par les professeurs du secondaire, les lycéens et leur famille, afin d'améliorer le continuum bac -3/+3. Outre la JPO, la présence sur les salons et forums, l'Université a organisé, avec le rectorat, deux journées de formation, en novembre, pour les professeurs principaux.

De plus, une journée d'accueil a été organisée afin de recevoir, au sein de l'UFR Droit, les lycéens des classes de terminales L qui ont maintenant un cours de « droit et grands enjeux du monde contemporain » (participation à un cours d'amphi, rencontres avec des professeurs d'universités et des professionnels du droit, visite du campus avec des étudiants). Cette visite, avancée dans l'année par rapport à la JPO, est apparue très pertinente aux professeurs comme aux lycéens. Par ailleurs, sera organisée en février, pendant les vacances scolaires des lycées, une opération « cours ouverts » à destination des lycéens en classe de 1<sup>ère</sup>, dont les élèves sont ouverts à la réflexion sur leur orientation. Enfin, après le succès de la journée d'accueil des classes de terminales L à l'UFR Droit, l'opération sera reconduite, en novembre 2014, avec les terminales L à l'UFR Droit et avec les terminales ES, à l'UFR Sc éco/gestion. Une réflexion doit s'ouvrir également sur les terminales S pour monter, à leur bénéfice, une opération du même type en associant, notamment, les UFR Sciences et techniques et SVTE.

Autre exemple de partenariat mis en place avec le Rectorat, la signature en mars 2013 d'une convention cadre relative à la promotion de la voie technologique dont l'objectif est de favoriser les poursuites d'étude dans l'enseignement supérieur, et plus particulièrement en DUT, après un bac techno. La sous-représentation des néo-bacheliers techno en DUT est avant tout liée à un manque de candidatures. Pour favoriser l'augmentation du taux de poursuite d'études des bac techno à l'université, il convient donc de les inciter à candidater en DUT en renforçant une information concrète et vivante, avec notamment l'organisation de visites, de ce qu'est l'IUT auprès des lycéens, mais aussi auprès de leurs enseignants, de leurs conseillers d'orientation ou encore de leur famille qui sont autant de conseils, incitateurs ou freins.

La mise en place des Masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) comme le déploiement du dispositif d'Emplois d'Avenir Professeur (EAP) ont également contribué au renforcement des relations entre le Rectorat et l'université de Bourgogne.

## FOCUS SUR LA VISITE DU 21 MARS 2013 DE MADAME GENEVIÈVE FIORASO, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Au lendemain de la présentation du projet de loi sur l'Enseignement supérieur et la Recherche en Conseil des Ministres, Madame Geneviève FIORASO, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a souhaité se rendre à l'université de Bourgogne pour détailler sa politique en matière de réussite étudiante.

Le thème central de la visite portait sur la réussite étudiante, et notamment sur les mesures visant à améliorer l'orientation, l'insertion professionnelle des étudiants et la simplification des formations.

Trois outils, - créés, mis en place et gérés par l'université de Bourgogne - au service de l'orientation des étudiants et de leur insertion ont été présentés :

- uB-Link, réseau social réservé aux étudiants, aux anciens et aux personnels de l'université de Bourgogne, mais ouvert aux entreprises ;
- Le portail formations/métiers à triple entrée, par diplôme, par métiers et par domaine d'activité ;
- La base de données DIPODATA, qui recense toutes les formations universitaires françaises.

Madame la Ministre a pu échanger avec des responsables de formation, des étudiants et des chefs d'entreprises, sur l'insertion professionnelle, notamment dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales. Des discussions ont aussi eu lieu autour du projet de création de la Maison de l'alternance.



Au cours de son discours, Madame la Ministre a remercié le Président de l'université de Bourgogne, toute son équipe et leurs partenaires (collectivités territoriales, entreprises,...) d'avoir, sur de nombreux points, préfiguré le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, en plaçant la réussite étudiante et l'insertion territoriale au cœur de leur projet. »

Dans son discours, Alain BONNIN, Président de l'Université de Bourgogne a mis à l'honneur l'engagement des étudiants dans la vie de l'établissement et le dévouement des personnels de l'université de Bourgogne au service des missions qui leur sont confiées. Il a réaffirmé la responsabilité sociale de l'Université pour l'accès des étudiants à des formations de qualité dans tous les grands champs disciplinaires, pour l'équité territoriale et a insisté sur la nécessité pour l'université d'entretenir un dialogue régulier avec les milieux professionnels.

## FOCUS SUR LE PARTENARIAT AVEC AREVA

Soucieuse de faire correspondre ses formations aux réels besoins du marché, et dans un objectif d'insertion professionnelle de ses étudiants, l'université de Bourgogne met en place un nouveau diplôme professionnalisant « Procédés, Contrôles, Matériaux métalliques : Industrie du Nucléaire » dans le cadre de la mention du Master Sciences de la matière, en partenariat avec la société AREVA.

Cette création, liée à un travail en partenariat avec AREVA, est soutenue par des engagements d'une quinzaine d'entreprises du Pôle Nucléaire de Bour-

gogne (PNB) intéressées par cette formation. Elle s'inscrit logiquement dans le renforcement des liens entre le PNB, les entreprises adhérentes du pôle et l'université de Bourgogne.

Cette formation s'accompagne d'une création de poste de professeur d'université soutenue par Areva, et par la création d'un laboratoire commun de recherche associant le laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB), le centre technique AREVA du Creusot et le CNRS

# RECHERCHE

## CARTE D'IDENTITÉ SCIENTIFIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE ET DU GRAND CAMPUS

Le Conseil d'Administration du 3 juillet 2013 a validé la structuration scientifique de l'université de Bourgogne et du Grand Campus en six domaines :

- Aliment et environnement
- Santé (Health) et ingénierie moléculaire
- Photonique et matériaux avancés
- Apprentissage et santé (Care)
- Patrimoines et territoires
- Vigne et Vin

Au sein de ces six domaines, les axes de recherche correspondants ont été précisés, ainsi que les laboratoires et plateformes qui y contribuent à titre principal ou secondaire. La définition de la carte d'identité scientifique a été élaborée en concertation étroite avec les représentants des laboratoires de recherche rattachés à l'université de Bourgogne et aux partenaires du Grand Campus, ainsi qu'avec les représentants des établissements de tutelle. Cette cartographie scientifique renforce la visibilité et la lisibilité de la recherche en Bourgogne. Elle répond à une double ambition :

- Afficher les domaines forts de la recherche publique en Bourgogne, disposant d'une taille critique ;
- Préserver la pluridisciplinarité de la recherche et de la formation.

Cet important travail de cartographie sert d'appui aux partenaires du Grand Campus dans leurs échanges avec le Conseil Régional et l'Etat qui pilotent l'élaboration du Plan d'actions régional pour l'innovation (PARI2), de la RIS3 (Research Innovation Strategies for Smart Specialisation) et du CPER 2014-2020.

## PLATEFORMES ET PLATEAUX TECHNIQUES

Les plateformes et les plateaux techniques sont des composantes essentielles du rayonnement et de la stratégie scientifique de l'université de Bourgogne et des établissements du Grand Campus. L'année 2013 a été consacrée à une première mission de recensement et de cartographie des plateformes et des plateaux techniques. Un Comité d'Orientation Stratégique des plateformes et des plateaux techniques, à l'échelle du Grand Campus, a été mis en place en décembre 2013 et sera opérationnel dès le début de l'année 2014. Il aura pour mission d'élaborer un plan stratégique de

développement et d'investissement commun des plateformes du Grand Campus. Il examinera les besoins et élaborera des propositions d'attribution de moyens conformément au plan stratégique de développement. Un processus dynamique sera engagé pour permettre aux plateformes et plateaux techniques d'évoluer. Ce travail réalisé à l'échelle du Grand Campus favorisera une meilleure coordination des plateformes et une plus grande visibilité, nécessaire à une meilleure qualité de services aux chercheurs et à un renforcement de l'ouverture au monde économique.

## ORGANISATION DES ANIMALERIES

La loi du 1<sup>er</sup> février 2013 impose des contraintes nouvelles pour la gestion des animaleries. Pour y répondre, et afin de rationaliser l'existant tant en matière de fonctionnement que d'entretien et d'investissement, une réflexion a été engagée sur l'organisation des animaleries au sein de l'université de Bourgogne et du Grand Campus. Un inventaire a été réalisé et les besoins identifiés. L'objectif est de pouvoir proposer des regroupements et mutualisations.

## EVOLUTION DE LA SITUATION DE CERTAINS LABORATOIRES LABELLISÉS PAR LE CNRS

Comme attendu, l'IREDU mis en FRE de fermeture par le CNRS va fermer en tant qu'unité reconnue par le CNRS au 31 décembre 2013. Elle a évolué en EA, avec le n° 7318, depuis le 25 novembre 2013.

Le Centre George Chevrier, qui avait également été mis en FRE à l'issue des évaluations de 2011, a été évalué positivement à mi-parcours par le CNRS et retrouvera donc son statut d'UMR en date du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'à la fin du contrat.

Le LEG, mis en FRE après les évaluations de 2011, a connu une période de restructuration durant l'année 2013. Deux laboratoires indépendants ont émergé de cette structure :

- un laboratoire centré autour des sciences de gestion, le CREGO, qui a été reconnu comme EA avec le n°7317 depuis le 25 novembre 2013,
- un laboratoire centré sur les sciences économiques, le LEDI, qui a obtenu une reconnaissance en tant qu'UMR CNRS.

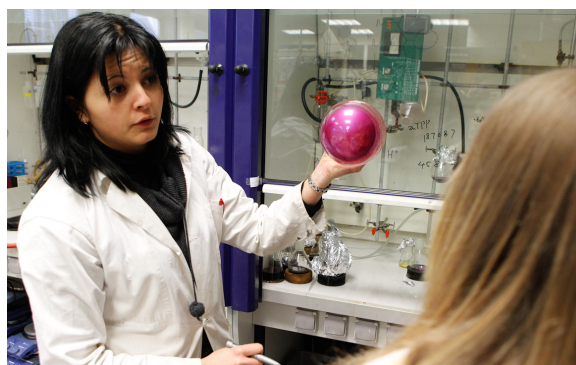
## AUTONOMIE FINANCIÈRE DES LABORATOIRES

Un débat a été engagé sur la mise en place d'une expérimentation d'autonomie financière pour les laboratoires. En effet, les contrats de recherche sont de plus en plus complexes avec de multiples partenaires. Une spécialisation plus grande des fonctions financières est nécessaire pour répondre à des exigences de procédure comme de délais toujours plus importantes, notamment dans le cadre des projets européens. Cette réflexion a été portée en Conférence des Directeurs de composante, puis en Conférence des Directeurs de laboratoires avant d'être débattue dans les Conseils centraux.

Le Conseil d'administration du 18 décembre 2013 doit se prononcer pour autoriser cette expérimentation de l'autonomie financière des laboratoires qui concernerait l'ICB, l'ICMUB et le LEAD. L'autonomie financière des laboratoires a vocation à être étendue progressivement aux autres laboratoires, et pourrait constituer une première étape vers l'attribution, à terme, d'un statut de composante aux laboratoires.

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ : EXTERNALISATION DES CONTRÔLES ET INVESTISSEMENT POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DES SORBONNES

Le contrôle de conformité des sorbonnes, équipements collectifs de traitement de l'air utilisés dans les laboratoires où les agents manipulent des produits dangereux, est désormais confié à un cabinet spécialisé. Un effort important a été réalisé en 2013 pour cette mise en conformité.



## FOCUS

### FOCUS SUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE

La mission de culture scientifique de l'université de Bourgogne a une activité soutenue tout au long de l'année :

- plus de 40 journées d'Experimentarium sont organisées, soit plus de 1000 ateliers par an de rencontres entre un chercheur et un groupe,
- des expositions sont fréquemment organisées,
- des informations sont diffusées régulièrement dans les médias et les réseaux sociaux, comme par exemple la découverte des objets les plus singuliers de notre patrimoine scientifique,
- animation d'émissions de radio,...

Ces actions permettent des débats entre les citoyens et les chercheurs. La capacité de l'université de Bourgogne à innover et à former pour faciliter la communication des chercheurs avec le Grand public a d'ailleurs été saluée et récompensée à plusieurs reprises.

Parmi les manifestations organisées qui s'inscrivent dans cette préoccupation majeure de l'université de



Bourgogne de diffusion de la culture et plus largement d'ouverture sur la cité, sur son territoire et son environnement, la Nuit des Chercheurs 2013 a rencontré un vif succès populaire.

La Nuit des Chercheurs est un événement qui se déroule à la même date dans plusieurs villes de France et d'Europe. La coordination nationale pour l'édition 2013 a été confiée à Claire Dupouet de l'université de Franche-Comté et à Lionel Maillot de l'université de Bourgogne. C'est une reconnaissance de l'implication forte de l'université de Bourgogne pour la diffusion de la culture scientifique.

# VALORISATION DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE ET OUVERTURE SUR LE MONDE ÉCONOMIQUE

## INTELLIGENCE ECONOMIQUE

Dans un contexte de très forte concurrence économique internationale, les entreprises et les administrations doivent pouvoir s'appuyer sur des cadres sensibilisés aux problématiques liées à l'Intelligence Economique et capables de faire évoluer leurs stratégies. Les besoins des employeurs en la matière devraient croître rapidement ces prochaines années. Le 1<sup>er</sup> forum « intelligence économique » s'est déroulé le 21 novembre 2013. Il était consacré à la propriété intellectuelle et a attiré de nombreux chefs d'entreprises et élus locaux. Une occasion particulière pour promouvoir le DU « Intelligence économique et stratégie d'influence normative » qui ouvrira au printemps 2014.

## RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES

Une attention particulière est apportée au renforcement des relations avec les entreprises et leurs représentants avec une participation régulière du Président de l'université et de l'équipe de direction à des rencontres et des conférences. Des entreprises et organisations patronales ont choisi d'organiser certaines de leurs réunions internes à l'université de Bourgogne. Des occasions particulières de présenter l'université, ses formations et ses capacités de recherche en vue de développer de nouveaux partenariats.

## PÔLE BOURGOGNE VIGNE ET VIN

L'université de Bourgogne et le Conseil régional de Bourgogne ont initié une démarche de création du Pôle Bourgogne Vigne et Vin (BVV). La première réunion des acteurs et partenaires de ce projet s'est déroulée le 14 mars 2013. Le BVV qui fédérera les acteurs majeurs autour de la vigne et du vin en Bourgogne, afin de créer des synergies et de coordonner des actions d'envergure et ainsi de valoriser la Bourgogne comme terre d'excellence, devrait être créé en 2014. Les partenaires se sont mis d'accord sur la forme juridique du BVV qui sera constitué avec un statut de GIP.

## PÔLES ÉTUDIANTS POUR L'INNOVATION, LE TRANSFERT ET L'ENTREPRENEURIAT (PEPITE)

Le Pôle Entrepreneuriat Etudiant (PEE) Bourgogne-Franche-Comté a été labellisé par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en mars 2012. Son objectif est de sensibiliser les étudiants au monde de l'entrepreneuriat et en particulier la création d'entreprises. Une nouvelle politique ministérielle de l'entrepreneuriat étudiant a été présentée en octobre 2013 et un appel d'offre a été ouvert jusqu'à fin janvier 2014 pour la création des Pôles Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE). Un projet

commun sera déposé dans ce cadre par l'université de Bourgogne, l'université de Franche-Comté, l'ENSMM de Besançon, l'UTBM, AgroSup Dijon et l'ENSAM de Cluny. Le PEPITE Bourgogne-Franche-Comté sera un centre de ressources, point d'accueil, d'animation et de coordination visible et actif. Il aura pour objet de développer des actions d'information, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des étudiants et jeunes diplômés afin de favoriser l'entrepreneuriat et l'innovation. Le PEPITE se positionne en amont des entrepreneuriales et favorisera l'adhésion des étudiants à ce programme.

## LES ENTREPRENEURIALES

En 2012, l'université de Bourgogne avait pour la première fois mis en avant, à l'échelle de l'établissement, les Entrepreneuriales. Dispositif de formation pratique, basé sur la pédagogie « learning by doing », la participation aux Entrepreneuriales ouvre depuis la rentrée 2013 la possibilité aux étudiants de valider des crédits ECTS dans le cadre d'une unité d'enseignement transversale.

## FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE VALORISATION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE

Dans l'attente de la création de la SATT, l'université de Bourgogne a continué à soutenir financièrement le programme SYNERJINOV. En cours d'année, l'université a accepté d'abandonner en compte courant, à concurrence de 50 000 euros, des dividendes qui lui avaient été distribués au titre de 2011 et 2012, permettant ainsi au programme SYNERJINOV de poursuivre son activité en matière de brevets.

## CRÉATION DE LA SATT

L'assemblée générale constitutive et le premier Conseil d'Administration de la Société d'Accélération de transfert de technologies (SATT) Grand-Est se sont déroulés le 28 novembre 2013. La vocation de la SATT, créée dans le cadre du fonds national de valorisation du Programme d'Investissements d'Avenir est d'assurer l'interface entre le monde de l'entreprise et la recherche publique. La SATT constitue un véritable guichet unique de proximité et assure un service aux chercheurs tant publics que privés.

L'une des particularités de la SATT Grand-Est est d'avoir été constituée par la transformation de la société uB-filiale, filiale de valorisation de la recherche de l'université de Bourgogne.

La création d'une filiale par l'université de Bourgogne, qui fut l'une des premières à s'engager dans cette voie, témoignait déjà à l'époque de la réelle volonté de l'établissement de valoriser les résultats de sa recherche, et de s'impliquer dans le développement économique du territoire.



## POLITIQUE DE SOUTIEN AU FORT DYNAMISME DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

La politique de soutien aux associations étudiantes se concrétise par un accompagnement personnalisé de ceux qui souhaitent monter une association, par un accompagnement des responsables des associations étudiantes existantes et par un soutien financier par le biais du FSDIE qui dispose du plus gros budget en France, grâce au financement complémentaire accordé par la Région Bourgogne. En 2013, la charte des associations a été modifiée afin de clarifier les droits et devoirs des associations étudiantes labellisées. Les fonds de la commission culture ont été doublés afin d'apporter une aide particulière aux projets des associations culturelles. Par ailleurs, l'université de Bourgogne a adhéré au dispositif HARMONuits mis en place par la CCI21 et la ville de Dijon afin d'améliorer la qualité de la vie nocturne à Dijon.

## EVACUATION DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Une convention de prestation de service pour la collecte et le traitement des DEEE a été signée au printemps 2013 qui respectent un protocole de mise au rebut respectant à la fois l'environnement et les exigences en matière de Sécurité de l'Information pour l'ensemble des sites de l'université de Bourgogne. La collecte est faite gratuitement dans l'ensemble des sites de l'établissement (excepté à Nevers où l'université de Bourgogne est déjà engagée avec un autre partenaire). Les DEEE représentent près de 25 tonnes chaque année.

## ENGAGEMENT DANS LA DÉMARCHE ILLICO<sup>2</sup>

Illico<sup>2</sup>, nom du plan climat énergie du Grand Dijon vise à réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre en augmentant de 20% l'efficacité énergétique et en atteignant 20% d'énergie renouvelable.

Consciente que le développement de ses campus passe

par des choix qui ne doivent pas compromettre l'avenir des générations futures, l'université de Bourgogne est engagée depuis 2007 dans une démarche de développement durable, impliquant ses personnels et ses étudiants. En 2010, elle est l'une des premières universités françaises à s'être engagée dans un plan vert. Ce plan a pour but l'amélioration constante des questions liées à la société, l'économie et l'environnement dans le fonctionnement de l'université. En 2012, l'université de Bourgogne s'est engagée auprès du Grand Dijon notamment au travers de la Charte Illico<sup>2</sup> dont le programme d'actions a été signé le 9 septembre 2013. Six actions ont été retenues :

- Réalisation du Bilan de gaz à effet de serre : connaître nos consommations et nos rejets pour proposer des solutions
- Diagnostic annuel des consommations énergétiques : permet de cibler les fuites ou mauvais réglages et de mener des actions correctives
- Raccordement chaufferie Grand Dijon
- Plan de déplacement campus
- Rénovation du bâtiment droit lettres
- Isolation des façades bâtiment Sciences Mirande

Toutes ces actions ont été réalisées ou sont d'ores et déjà programmées.

## MÉDECINE PRÉVENTIVE : VERS UN CENTRE DE SANTÉ

Le décret 2008-1026 du 7 octobre 2008 ouvre la possibilité de créer des centres de santé dans les universités. Les centres de santé, structures de soins de proximité, sont conçus comme favorisant la qualité de vie des étudiants, élément déterminant dans la réussite de leur parcours universitaire. Une réflexion a été engagée et plusieurs scénarii, avec un élargissement plus ou moins important des services proposés (Médecine générale de proximité, soins infirmiers, accès à des consultations de spécialistes,...), sont actuellement étudiés. Un projet sera présenté au Conseil d'Administration au début de l'année 2014 et le Centre de Santé pourrait être opérationnel avant la fin de l'année universitaire.



## SIGNATURE DU CONTRAT DE PARTENARIAT « CAMPUS INNOVANT »

L'université de Bourgogne a été sélectionnée au titre de Campus Innovant le 9 juillet 2009. Le 18 juillet 2013, le contrat de partenariat a été signé par le Président de l'université de Bourgogne et le Président de la société de projet Prisma 21. Cette signature marque l'aboutissement de plusieurs années de travail réalisé par les services de l'université de Bourgogne avec le soutien des services de l'Etat. Elle symbolise aussi le point de départ de la concrétisation matérielle de cinq projets qui renforceront l'attractivité de l'université de Bourgogne à l'international, auprès des étudiants et des partenaires économiques :

- construction de l'Institut Marey / Maison de la Métallurgie sur l'Espace Régional de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat ;
  - construction d'un espace Multiplex de 800 m<sup>2</sup> ;
  - construction de la Maison Internationale des Chercheurs ;
  - rénovation thermique du bâtiment Mirande ;
  - rénovation de l'œuvre d'art monumentale de l'artiste Agam.
- Les nouveaux bâtiments devraient être livrés à la fin du printemps 2015.

## RACCORDEMENT DU CAMPUS MONTMUZARD AU RÉSEAU DE CHALEUR DU GRAND DIJON

Depuis le 16 octobre 2013 l'université est chauffée par le réseau du Grand Dijon. Les travaux de raccordement et d'adaptation ont été réalisés durant l'été 2013, en 2014 tout le process charbon sera démantelé et deux chaudières gaz d'appoint secours seront mises en place. Les avantages sont multiples et portent notamment sur la réduction des quantités de gaz à effets de serre émis par la chaufferie (près de 7 000 tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année) et sur la réduction des nuisances sonores mais aussi en termes de coûts d'investissement et de maintenance.

## VEL'UB

Vel'uB est un service à destination des personnels de l'université de Bourgogne, de mise à disposition à titre gracieux de bicyclettes urbaines permettant de se déplacer dans le cadre des missions professionnelles sur le campus et hors campus durant les journées ouvrées. Quarante bicyclettes sont ainsi mises à disposition dans la plupart des bâtiments du campus Montmuzard.

## NOUVELLE SIGNALÉTIQUE

Une nouvelle signalétique a été installée sur le campus Montmuzard de Dijon à la rentrée de septembre 2013. Elle permet de mieux accueillir les nouveaux arrivants, étudiants et personnels, mais aussi tous ceux qui travaillent ou interviennent sur le campus de Dijon. Des totems ont été placés aux entrées principales et à

proximité de l'arrêt du tram sur l'Esplanade Erasme. Ils indiquent les bâtiments à proximité, les parkings et le plan du campus est imprimé au verso.

## AMÉNAGEMENT DU CAMPUS MONTMUZARD

L'aménagement du campus Dijon-Montmuzard se poursuit. Les travaux sur l'esplanade Erasme sont prévus d'avril à août 2014. En mai 2015, toute l'esplanade comprise entre le CHU du Bocage et le Boulevard Petitjean aura été remodelée, renforçant ainsi l'aspect aéré et arboré du campus qui fait sa particularité et sa renommée. Dans le cadre des aménagements en cours, et pour des motifs de sécurité et d'accessibilité, le parking Gabriel a été transformé en parking réservé. Afin de ne pas pénaliser les membres de la communauté universitaire qui se rendent sur le campus en voiture, un parking a été ouvert à proximité de l'IUT et dans le courant de l'année 2014, le parking situé entre la MSH et le pôle AAFE sera rénové.



## CULTURE : LES 30 ANS DE L'ATHE-NEUM POINT DE DÉPART D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

L'atheneum, centre culturel de l'université de Bourgogne situé au cœur du campus de Dijon est un espace de création et de recherche, de diffusion, de débat, d'expérimentation et de sensibilisation à l'art et à la culture. A l'occasion de l'anniversaire des 30 ans de l'atheneum qui a marqué l'année 2013 une journée d'étude et des festivités ont été organisées, et une réflexion a été menée pour favoriser une nouvelle dynamique qui permette de conserver une identité culturelle propre tout en offrant à chacun la possibilité de prendre sa place. Dès janvier 2014, les prémices des nouvelles orientations artistiques se mettront en œuvre sur les bases d'une programmation pluridisciplinaire contemporaine, expérimentale à destination des étudiants et construite en collaboration avec les enseignants chercheurs.

# GRANDS CHANTIERS POUR 2014

## APPEL À PROJETS IDEX

Le nouvel appel à projets IDEX sera publié début 2014 pour un dépôt des dossiers en fin d'année 2014 et une sélection des projets à l'été 2015. L'année 2014 sera une année de mobilisation des membres de la communauté de l'université de Bourgogne pour présenter un projet avec ses partenaires de Bourgogne et de Franche-Comté. La rédaction du dossier de candidature demande un travail particulièrement important tant en interne qu'avec les partenaires de l'université de Bourgogne. Cet appel à projet, compte tenu notamment des sommes dont pourront bénéficier les établissements retenus et la visibilité qu'un IDEX apporte, est crucial pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne et Franche-Comté et sa structuration. Le travail engagé pour y répondre est une occasion incontournable pour renforcer la définition d'une politique inter-régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne Franche-Comté.

## CARTE DES FORMATIONS

Le projet en cours de finalisation par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de cadre national des formations qui vise notamment à réduire le nombre d'intitulés des Licences et des Masters, impose à l'université de préparer des évolutions dès le début de l'année 2014 pour les rentrées de septembre 2014 (licence) et probablement de septembre 2016 (masters). Parallèlement, un travail de fond doit être engagé par l'université de Bourgogne pour définir une cartographie des formations répondant aux nouvelles nomenclatures, et aux exigences d'adossement à la recherche. Le travail qui sera mené devra permettre de préserver la pluridisciplinarité de l'université de Bourgogne tout en faisant émerger des spécialisations fortes. Cette réflexion qui ne peut être envisagée uniquement d'un point de vue strictement bourguignon intégrera l'évaluation des Masters à petits flux.

## DISTINCTIONS

L'université de Bourgogne connaît de belles réussites dans de nombreux domaines. Ses membres reçoivent régulièrement des récompenses pour leurs résultats académiques ou un engagement particulier, ses équipes de recherches et ses formations sont mises à l'honneur. La communauté universitaire et les partenaires de l'université de Bourgogne peuvent retrouver l'ensemble de ces succès dans la rubrique distinction du site internet (<http://www.u-bourgogne.fr/-Distinctions-.html>).

## L'ANNÉE 2013 DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE EN IMAGE

Retrouvez en image les événements et faits marquants qui ont rythmé l'année 2013 :

<http://www.u-bourgogne.fr/-Annee-2012-2013-.html>



© photos : V. Arbelet, Focale Info T. H., H. Scavone , Service comm uB